



## RIPEC C2

### INDEMNITÉ FONCTIONNELLE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

#### LISTE DES FONCTIONS

La composante fonctionnelle du RIPEC est une indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées aux enseignants-chercheurs ou aux chercheurs.

Les fonctions et responsabilités concernées sont déterminées par décision du chef d'établissement conformément aux principes de répartition des primes définis par le conseil d'administration et aux lignes directrices de gestion de l'établissement.

Cette composante permet également d'indemniser l'exercice d'une mission confiée par le chef d'établissement pour une durée maximale de dix-huit mois. Le versement de la prime est alors conditionné à une évaluation des résultats de la mission au regard des objectifs fixés par une lettre de mission établie par le chef d'établissement.

Le versement de cette indemnité au titre du RIPEC C2 n'est pas cumulable avec les missions du référentiel d'équivalence horaire (REH) ayant le même objet.

## 1 Les fonctions du Groupe 1

- Plafond à 6000 €
- Responsabilités particulières
- Missions temporaires (18 mois maximum)

Fonction	Nb de bénéficiaires	Champ	Montant C2 (en €)	Décharges non cumulables avec HC et heures référentielles
Direction adjointe des écoles doctorales	7	- ALL	500 €	/
		- DSP	500 €	/
		- ELIC	500 €	/
		- MATHSTIC	1000 €	/
		- SML	1000€	/
		- EDGE	500€	/
		- STT	1000 €	/
Direction adjointe de la MSHB	1		500 €	/
Missions temporaires	4	- Chargé.e de mission - Egalité femmes-hommes et lutte contre toutes les discriminations (sur 12 mois)	1500 €	/
		- Chargé.e de mission - Référent intégrité scientifique (sur 12 mois)	1500 €	/
		- Chargé.e de mission inclusion- (sur 12 mois)	1500 €	/
		- Chargé.e de mission Fonctionnaire de Sécurité et de Défense (FSD)	1500 €	/

## 2 Les fonctions du Groupe 2

- Plafond à 12000 €
- Responsabilités supérieures

Fonction	Nb de bénéficiaires	Champ	Montant C2 (en €)	Décharges non cumulables avec HC et heures référentielles
Vice-présidence	7	- Formation professionnelle et entrepreneuriat étudiant	6500 €	96
		- Innovation	6500 €	96
		- Vie de campus en charge de la culture, du sport et de l'engagement étudiant	6500 €	96
		- Relations académiques et des relations lycées-universités	6500 €	96
		- Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)	6500 €	96
		- Relations Internationales	6500 €	96
		- Santé, handicap et politique documentaire	6500 €	96
Direction adjointe de composante (Sous réserve des statuts)	3	Si 1 seule direction adjointe	4000 €	32
		Si 2 directions adjointes :		
		Direction adjointe 1	3000 €	16
		Direction adjointe 2	3000 €	16
Direction du pôle doctoral du site (direction adjointe du collège doctoral)			1500 €	24
Direction d'une École doctorale		SPI	1500 €	24

### 3 Les fonctions du Groupe 3

- Plafond à 18000 €
- Fonctions de vice-présidence statutaire, direction d'une unité de recherche ou d'une composante

Fonction	Nb de bénéficiaires	Champ	Montant C2 (en €)	Décharges non cumulables avec HC et heures référentielles
Vice-présidence statutaire	3	- statutaire Conseil d'Administration	8000 €	192
		- statutaire Commission Recherche	8000 €	192
		- statutaire CFVU	8000 €	192
Direction de composante	3	UFR DSEG	8000 €	96
		UFR LLSHS	8000 €	96
		UFR SSI	8000 €	96
Direction d'unité de recherche	14	IRDL	5000 €	72
		LBCM	4000 €	48
		GEO-OCEAN	2500 €	12
		Géoarchitecture	1000€	/
		LMBA	4000 €	48
		IRISA	3000 €	36
		Lab-STICC	4000 €	60
		LP3C	1000 €	/
		TEMOS	2500 €	12
		HCTI	1500 €	/
		Lab-LEX	2500 €	12
		LEGO	2500 €	36
		PREFics	1000 €	/
		LABERS	1000 €	/